

Sujet : [INTERNET]

De :

Date : 15/02/2020 18:04

Pour : pref-utilite-publique@ariego.gouv.fr

Monsieur le commissaire enquêteur,

Ce message concerne l'enquête d'utilité publique sur la carrière de Saint-Lary (09800) qui se déroule du 27 Janvier au 26 Février 2020.

cela concerne l'exploitation d'une carrière de marbre aux lieux-dits "Cabanasse" et "Goulau".

Ce projet doit être refusé pour la simple raison que le rapport bénéfice/perte pour la région est désastreux, aménager une piste forestière de 18 km pour la circulation poids-lourds permettant la sortie de matières premières sans aucune transformation ni valorisation locale, création d'un seul emploi local, des nuisances permanentes (bruits, poussières ...) tout ce dérangement de la faune et de la flore avec un impact négatif certain sur le tourisme diffus des randonneurs qui apprécient tout particulièrement le calme d'une nature préservée.

Résumons: pas ou très peu de retombées économiques appréciables pour le pays (en dehors de l'entreprise PLO) en échange d'une forte dégradation de l'environnement, le choix est facile à faire, il faut dire non à ce projet.

Bertrand Aubé

Lieu dit FRANC à COMINAC

09140

ERCE